

LE GAGA

FRANC-PARLEUR DE LA LOIRE

Journal Politique, Satirique, Illustré, paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS

Trois mois..... 3 50
Six mois..... 5 »
Un an..... 10 »

AUGUSTE MARTINEY

Rédacteur en Chef et Gérant

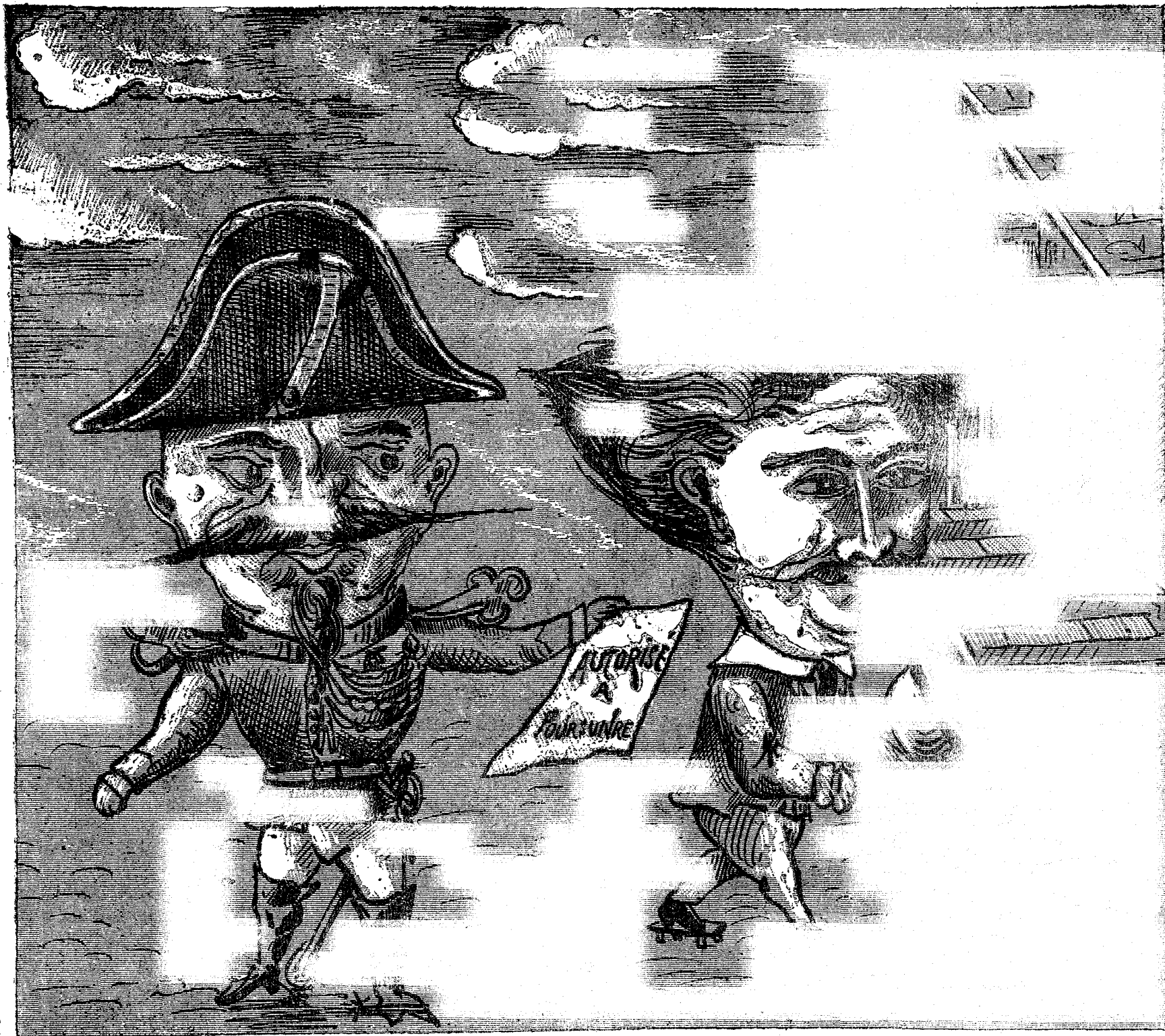
Rédaction : Rue de Foy, 13 (le mercredi, de 9 heures à midi)

Vente en gros du Journal, chez M. CONSTANTIN, libraire, rue de la Comédie

ANNONCES

Anglaises, la ligne..... 0 25
Réclames id. 0 50
Chronique id. 1 »

NOS DÉPUTÉS



PANDORE. — C'être fous, monchir Chafanne ?

MARIUS. — Je suis le député deuxième de ce nom.

PANDORE. — Che fous arrête...!

MARIUS. — Pas encore !

Par suite d'un accident, la composition entière du « GAGA » a été renversée au moment où les « formes » étaient transportées sous presse. Les quatre pages ont été littéralement mises « en pâte; blessant, heureusement peu gravement, un ouvrier de l'imprimerie.

Nous avons dû faire recomposer le « GAGA » en entier.

A TRAVERS LA SEMAINE

M. Thomsom part, c'est une affaire décidée. Le *Gaga* — journal de notre ex-préfet, selon les haineuses imprécations de M. Chavanne — ne peut manquer à ses devoirs.

La rédaction envoie à M. Charles Thomsom ses respectueux compliments sur le mérite d'avancement que le Gouvernement vient de lui accorder. Nous ne connaissions le premier magistrat de notre département que pour l'avoir vu à la première célébration de la fête nationale l'an dernier.

Il y a loin évidemment de cet événement banal, aux relations intéressées que l'astucieux député de la deuxième circonscription nous prêtait, mais nous savions que M. Thomson, à la plus parfaite courtoisie, joignait une aménité complète. A la tête d'un département aussi important, nous savions encore que sa sollicitude s'étendait non seulement aux affaires, mais encore aux intérêts de l'éternelle classe sollicitante. Aucune demande de secours n'est restée sans réponse et, si les donations étaient parfois minimes, il fallait s'en prendre aux demandes qui sont véritablement innombrables.

Pour nos amis, pour nous et pour M. Chavanne, nous devons un adieu sympathique à M. Thomson.

M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, a trouvé, à peine revenu de Paris, un nombre inconcevable de demandes d'emploi. On ne peut se figurer le subit engouement de ces quémailleurs pour cette lointaine contrée. Et nous ferions une bien bonne farce à quelques personnes bien connues à Saint-Etienne en publiant intégralement leurs lettres. Mais, outre qu'elles n'auront pas la chance de tomber entre nos mains, nous ne voudrions pas faire piquer des têtes !

Nous ne résistons pas au plaisir d'en donner au moins trois. Tant pis pour ceux qui se reconnaîtront.

Saint-Etienne, 10 novembre.

Monsieur le Gouverneur général de la Cochinchine, J'ai l'honneur de venir vous supplier de prendre en considération ma demande d'emploi dans votre belle colonie de Cochinchine.

Monsieur le Gouverneur, je n'irai pas certainement vous prier d'épurer le personnel actuel de la colonie pour me caser.

Mais j'appelle, monsieur le Gouverneur, toute votre attention sur la création de postes nouveaux.

Je serai fier d'obtenir celui d'Inspecteur des petits chinois.

Veuillez agréer, M. le Gouverneur, l'assurance de mon entier dévouement et mes respectueuses salutations.

E. ROUARE.

Rue.....

Voyons la deuxième :

Saint-Etienne, le 11 novembre.

Monsieur le Gouverneur général de la Cochinchine, Permettez à un chef d'institution dont la situation va se compromettant depuis l'établissement de l'instruction gratuite et obligatoire, de venir vous demander l'autorisation de fonder, à Saïgon, sous votre haut patronage, une institution forte, capable d'instruire rapidement les Petits Chinois et les Anammites.

Veuillez recevoir, monsieur le Gouverneur, l'entière assurance de mon respectueux dévouement.

C. FRALI.

Rue.....

A la dernière :

Saint-Etienne, le 12 novembre.

Monsieur le Gouverneur général, Je n'ai pas l'habitude de trafiquer de mes opinions, d'en faire marchandage pour ma fortune.

Entré depuis peu de temps dans la lice républicaine et socialiste vers laquelle la France s'achemine, je ne me suis jamais prévalu de mes anciennes bassesses aux R. P. Jésuites.

C'est vous dire, monsieur le Gouverneur, que si vous accueillez bien ma demande je resterai en Cochinchine sans m'inquiéter des régimes.

Vous savez ou vous ne savez, monsieur le Gouverneur, que la frande sur les alcools est devenue presque complètement nulle à Saint-Etienne, depuis la rigoureuse application des règlements sur la matière.

Et puis, monsieur le Gouverneur, la Régie est presque à la veille de succomber.

Donc, impossibilité absolue de frauder et mort presque certaine de la Régie.

C'est la mienne aussi si vous n'accédez pas à mon désir.

Veuillez me nommer Inspecteur des octrois en Cochinchine, je pourrai gagner de l'argent en favorisant l'entrée de l'opium; je frauderai toujours.

Agréez, monsieur le Gouverneur, mes empressées civilités.

V. GINAUX,

Fabricant d'acides pour les salades.

NOTA. — Vous pouvez demander des renseignements sur mon compte aux membres du Comité des Quarante pour qui je n'ai rien de cache.

V. G.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons cette quatrième lettre :

Saint-Etienne, le 14 novembre.

Monsieur le Gouverneur général de la Cochinchine, Je viens solliciter de votre obligeance la faveur de me recommander à Saïgon.

J'ai l'intention d'installer dans cette ville un dépôt général d'approvisionnements en capotes, vestes et pantalons.

L'expédition du Tonking se préparant, je me fais fort d'habiller nos braves soldats avec les chiffons qui me restent de 1870.

C'est un lot unique, vous pouvez en demander des nouvelles aux mobiles qui survivent à nos malheurs désastres.

Je vous demanderai encore, monsieur le Gouverneur, une carte de circulation pour le pays.

Je désire visiter les cases et habitations de fond en comble et embarquer pour la France, à l'effet de les exhiber, tous les phénomènes, males ou femelles, enfants ou adultes, de la Cochinchine.

Dans cette espérance, je vous prie de me croire votre serviteur.

R. TARTAN,

Sapeur.

Tant pis, nous l'avons dit, si les auteurs de ces lettres se reconnaissent.

Les bijoutiers de Paris sont devenus la risée du monde entier, depuis le temps qu'ils se laissent exploiter par les nobles de rencontre et les chevaliers d'industrie à grandes façons.

Pareille aventure vient d'arriver à un bijoutier de notre ville et voici comment :

Deux individus bien mis, presque pimpants, descendaient l'autre jour au café D..., place de l'Hôtel-de-Ville; consommations absorbées, ils demandaient le patron.

— Votre café travaille beaucoup, n'est-ce pas !

— Mais, oui....

— Nous vous l'achetons 90 mille francs si vous voulez.

— Mais certainement, messieurs, seulement....

— Nous voyons ce qui vous arrête. N'ayez pas peur, nous payerons comptant. Au surplus, venez avec nous chez un notaire.

M. D... et les deux individus se rendent chez le notaire; là, il tirent des papiers des profondeurs de leurs poches et les présentent comme titres de propriété rapportant plus de 20,000 fr.

Le notaire examine, est satisfait, mais dit aux quidams qu'il va prendre des renseignements. Un peu désappointés mais n'en laissant rien paraître, ils se retirent en prenant jour.

M. D... les attendit le soir, puis le lendemain. En vain, les deux acheteurs avaient disparu.

Ces messieurs n'avaient cependant pas quitté Saint-Etienne. Non, puisque le lendemain de leur présentation au café D..., ils s'annonçaient chez MM. X..., cafetiers, rue Praire, venant aussi pour acheter le café. Les propriétaires, plus coulants que M. D..., les retenaient à dîner.

Après le dîner qui, entre parenthèse, fut exquis, l'un des deux annonça négligemment qu'allant se marier il avait à faire emplette de bijoux et il demandait aux MM. X... l'adresse d'un bijoutier.

On lui donna celle d'un négociant de la rue du Grand-Moulin.

Ayant bien diné et copieusement bu, les deux étrangers se retiraient.

Le négociant de la rue du Grand-Moulin eut leur visite dans la soirée. Ils choisirent pour 500 fr. de bijoux, proposant pour paiement, des billets à terme payables rue Praire.

Le négociant envoya aux renseignements et apprit des frères X... que ces messieurs voulaient acheter leur établissement 25,000 francs et qu'ils étaient prêts de faire affaire.

Complètement rassuré, le négociant délivra les bijoux.

Depuis, onques n'a plus revu les deux acheteurs. Ni les frères X..., ni le bijoutier qui garde, en fiche de consolation, les billets payables rue Praire.

Robert HYDEM.

LE CLERGÉ DEVANT L'ÉGALITÉ

Les débats mi-académiques, mi-orthodoxes, qui viennent d'occuper les premières séances de la Chambre, donnent à la grave question ultra-

montaine un regain d'actualité d'une saveur toute particulière. Il est à noter, toutefois, que le grand objectif de ce tournoi oratoire, *la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, ne paraît pas encore avoir fait beaucoup de chemin du côté de la fameuse solution si bruyamment promise à leurs électeurs par la plupart des députés intransigeants, alors que nos amis politiques, pour des raisons d'opportunité que nous n'avons pas à discuter ici, se gardaient bien de prendre des engagements qu'ils savaient ne pouvoir tenir, « quant à présent, » ajoutaient-ils.

Au surplus, notre prétention ne va pas jusqu'à vouloir porter un jugement quelconque sur la conduite qu'ont tenu, en cette solennelle circonstance, les cinq cent et quelques hôtes du Palais-Bourbon. Nous voulons tout bonnement présenter à l'honorable président de notre chère République, diverses observations que nous croyons plausibles et urgentes.

Ainsi, voilà bien longtemps déjà que nous nous demandons pourquoi le gouvernement français continue à payer de nos deniers sonnants les membres du haut et du bas clergé, du moment que ces messieurs s'entêtent à ne vouloir reconnaître pour maître que le mitré du Vatican, grand pontife devant Dieu... et devant le denier de Saint-Pierre.

Or, de deux choses l'une : ou les serviteurs tonsurés de la République doivent obéissance passive aux lois et aux ordres de l'autorité supérieure qui les paye *rubis sur l'ongle* : ou, s'ils ont l'outrecuidance de ne se soumettre qu'aux instructions dogmatiques infusées dans les bulles papales, c'est à la caisse de Léon XIII qu'ils doivent réclamer leurs honoraires. — On ne saurait sortir de ce dilemme sans méconnaître la logique la plus élémentaire.

Eh bien tout cela n'empêche pas ces deux choses si incompatibles au fond de faire assez bon ménage ; et, certes, nous n'aurions pas la cruauté de venir troubler un aussi touchant accord conjugal par les petites fantaisies auxquelles se livre notre plume en ce moment, si nous n'étions persuadés d'avance que ces lignes sont fatalement condamnées à rester lettre morte :

Pour tout le monde (*bis*)
Excepté nous !

Quoi qu'il en soit, nous tenons à placer sous les yeux des bienveillants et fidèles lecteurs du *Gaga*, la petite supplique que nous transcrivons ci-après à l'adresse du bon papa Grévy, gardien vigilant de notre troisième « phase républicaine. »

« Citoyen, chef de l'Etat,

« Le soussigné, confiant dans votre haute sagesse autant que dans votre patriotisme éclairé, a l'honneur de vous exposer qu'il serait heureux de voir donner le plus tôt possible satisfaction entière aux vœux suivants, savoir :

« 1° Chaque fois qu'un prélat ou dignitaire quelconque du clergé, décoré ou non des ordres de saint Labre ou de Marie Alacocque, commettra une incartade dans l'exercice de ses fonctions, soit à l'égard du président de la République, soit envers les représentants de la nation, ou contreviendra aux lois en vigueur sur tout le territoire français ou dans nos possessions coloniales, il sera impitoya-

blement soumis aux mêmes peines disciplinaires que celles encourues par les employés de l'ordre administratif, militaire ou scolaire, telles que suspension ou réduction de traitement, descente de classe, déplacement, destitution, etc.

« 2° De même, chaque fois qu'un curé, vicaire, frère ignorantin ou même une mère abbesse se permettra d'outrager, par paroles ou par écrits, en chaire ou ailleurs, le gouvernement qui les fait vivre au sein de l'abondance, sinon de l'opulence, et les laisse savourer à tartufferie que veux-tu les douceurs et les immunités d'un célibat plein d'attraits affriolants, il ou elle devra subir le même sort qui serait réservé à leur chef hiérarchique, en vertu du précédent paragraphe.

« Il est bien entendu que ces vœux sont susceptibles de la plus large extension, par voie d'analogie ou autre.

« Je ne vois pas, en effet, pourquoi les oints du Seigneur — qui ne sont pas patentés — seraient plus favorisés que les citoyens qui supportent tous les impôts possibles. Il y a là une criante anomalie qu'il importe de faire cesser. — C'est trop de deux poids et de deux mesures en France !...

« Sur ce, citoyen chef de l'Etat, je vous réitère d'y aller d'un bon mouvement et vous prie d'agréer mes salutations respectueuses, patriotiques et anti-cléricales.

« X... »

Pour copie conforme :

ROQUET-LE-VOLTAIRIEN.

P.-L.-M.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, nous commençons aujourd'hui une série d'articles intéressants sur le P.-L.-M.

Nous ouvrons le feu sur le service de la Traction en général, et plus particulièrement sur le travail des mécaniciens et chauffeurs.

Déjà, MM. de Janzé et Delattre, députés, ont pris, il y a deux ans, la question en mains. Beaucoup de nos confrères parisiens s'en sont également occupés ; mais, malheureusement, jusqu'à ce jour, grâce à la formidable puissance du terrible monopole, les efforts tentés dans le but d'améliorer la situation des employés de chemins de fer, sont restés sans ou presque sans résultats.

En ce qui concerne la durée du travail, on peut bien dire sans résultats, car aucune modification n'a été apportée dans l'établissement des roulements, et le service du Contrôle, qui depuis de longues années ne contrôle rien, a été aussi muet que d'habitude.

Pourtant, nous remarquons que des mécaniciens ont jusqu'à 20 heures de travail dans une même journée. Prenons, par exemple, le roulement du service des marchandises affichée dans le dépôt de Saint-Etienne, et nous verrons que le mécanicien et le chauffeur qui font la 17^e journée sont occupés de 4 heures du matin à minuit, soit pendant 20 heures consécutives. Pourquoi ? Si M. l'Inspecteur de traction est

assez peu humain pour exiger d'hommes civilisés le travail que des nègres refuseraient de faire, pourquoi, disons-nous, le service du contrôle de l'Etat n'intervient-il pas ? A qui fera-t-on croire qu'il est possible à un homme, quelque robuste que soit sa constitution, de se tenir debout sur une machine en mouvement pendant 15, 16 et 17 heures, comme nous le voyons à plusieurs journées du même roulement, sans parler, bien entendu, des retards considérables qu'éprouvent trop souvent les trains ? Ne serait-ce pas un excès de travail qui aurait procuré, il y a quelques jours, au malheureux Mérieux, l'étourdissement à la suite duquel il est tombé sur la voie et a eu la tête coupée par son train ?

Malgré ce service très exagéré et la nécessité dans laquelle se trouvent souvent les agents de suspendre leurs fonctions par suite de fatigue, nous voyons M. l'Ingénieur de traction faire prévenir les médecins de ne pas reconnaître malades les mécaniciens et les chauffeurs dont les bulletins de visite sont marqués d'une façon spéciale connue du chef de l'agent et du médecin seulement. Voilà, pensons-nous, qui sent sont tartuffe à plein nez ! Nous ne serions pas fâché de savoir si M. l'Ingénieur en chef de la traction approuve cette mesure que nous croyons toute locale.

Quand au service des voyageurs nous constatons cependant que le travail est inférieur à celui des marchandises ; mais, néanmoins, nous trouvons encore des agents qui restent sur leur machine de 12 à 13 heures par jour. Cela est-il rassurant, messieurs les voyageurs, et ne craignez-vous point qu'un beau jour, ou plutôt une belle nuit, votre mécanicien, endormi par la fatigue, sur sa machine, comme cela s'est vu plus d'une fois, ne vous fasse casser le cou de n'importe quelle façon ?

(A suivre)

Francis LABARRE.

AFFAIRE

CHABRILLAC, PARET, BON & C^{ie}

Le *Republicain de la Loire* annonçait, ces jours derniers, que l'instruction de cette importante affaire était close et que l'autorisation de poursuivre le député Marius Chavanne (de la Loire) allait être demandée à la Chambre.

Nous ne savons si notre confrère se fait illusion, ou s'il a pris son désir pour la réalité, mais nous avons des motifs sérieux de penser que cette demande n'a pas été faite par le ministère actuel, et qu'elle n'est même pas à la veille de l'être.

Sous le ministère Freycinet, une demande de poursuites, émanant du parquet de St-Etienne, fut transmise par le procureur-général de Lyon au ministre de la justice. Elle n'alla pas, dit-on, jusqu'à la Chambre ; elle resta dans les cartons de ce ministère qui s'appuyait sur l'extrême gauche et ne voulait pas mécontenter ce groupe en poursuivant l'un de ses membres.

Le ministère Duclerc, actuellement au pouvoir, penserait qu'il ne doit pas présenter une demande de poursuites devant laquelle son prédécesseur a reculé.

Il résulte de tout ceci que l'auteur principal des vols, faux et détournements de la mairie de St-Chamond, que celui qui a démoralisé son personnel et l'a poussé dans la voie du crime, continuera de promener, dans les couloirs de la chambre, sa tête de garçon coiffeur, pendant que ses complices, nous pourrions dire ses victimes, gémiront sous les verrous.

On serait arrêté, dit-on par la crainte du mauvais effet que produiraient des poursuites contre un député républicain; on calculerait la possibilité d'un acquittement, et, probablement aussi, le dommage qui pourrait en résulter pour les portefeuilles de Messieurs les ministres; on aurait voulu avoir contre le sieur Chavanne des preuves matérielles, des pièces authentiques, (et dûment légalisées par lui, sans doute,) établissant, d'une manière irréfutable, sa culpabilité.

Examinons ces diverses considérations et voyons ce qu'elles valent.

Le mauvais effet produit par la poursuite d'un député républicain, soupçonné de faux et détournements, n'atteindra jamais le mauvais effet produit par l'absence de poursuites et la scandaleuse impunité qu'on lui assure. Le bon public qui n'entend rien à toutes ces finasseries parlementaires et qui ignore qu'un homme est capable de faire des bassesses pour obtenir ou conserver un portefeuille, le bon public avec son gros bon sens ne manquera pas de dire qu'il suffit d'être haut placé dans l'échelle sociale, pour échapper aux responsabilités.

Un pauvre diable a faim; il vole un pain, pour satisfaire son appétit. On le coffre sur le champ, et nulle considération ne peut le soustraire aux rigueurs de la loi.

Un monsieur est dévoré d'ambition, mais n'a pas le sou pour la satisfaire. A force de ruse et de dissimulation, il se fait nommer maire et pille la caisse municipale. Pendant cinq ans il fait sa propagande avec les fonds des contribuables; il paye ses frais d'élection avec le même argent, et parvient à se faire nommer député. Le pot aux roses est découvert; deux employés arrêtés le signalent comme leur complice; mais comme le susdit monsieur fait partie d'un groupe qu'on a intérêt à ménager, parce qu'on compte sur ses voix pour se maintenir en équilibre sur la pointe d'une aiguille, on ne le poursuit pas. S'il eût échoué aux élections, son cas eût été pendable, il n'y eût pas eu en France assez de gendarmes pour le saisir, et de prison pour l'enfermer.

Il est député, il est inviolable; il fait partie de la société d'admiration mutuelle et de protection contre les rigueurs du Code pénal; n'y touchons pas, cela produirait mauvais effet! *Ca ferait crier!*...

Ce qui produirait mauvais effet, messieurs les ministres, ce serait l'impunité accordée par vous à un malhonnête homme.

Que dira-t-on si on voit les républicains couvrir de leur protection les gens véreux, au lieu de les rejeter de leur sein, de les chasser avec éclat et de répudier toute solidarité

avec eux? Vous craignez le retentissement d'un procès dans lequel un député serait compromis; il a eu lieu le 4 septembre dernier, ce procès, prélude des débats criminels; il a démontré la culpabilité de celui que vous couvrez aujourd'hui de votre haute protection. Craignez plutôt le scandale de l'impunité, que le scandale de la punition?

Mais, dit-on, M. Chavanne peut être acquitté, et on reprocherait au gouvernement d'avoir demandé des poursuites. On n'a pas de preuves matérielles, de ces pièces qui établissent irréfutablement sa culpabilité. Eh! croyez-vous donc que M. Chavanne, parce qu'il est un coquin, soit un imbécile et qu'il ait poussé la naïveté jusqu'à vous fournir la preuve de ses détournements.

Personne n'ignore comment il a procédé. A peine avait-il Chabrillac à son service, qu'abusant de l'autorité de ses fonctions, de la menace d'un renvoi s'il résistait, et il faut bien le dire, des dispositions de son employé à s'amuser et à ne pas remplir ses devoirs, il lui indiquait *discrettement* les moyens de se procurer de l'argent, en se réservant la plus grosse part. Chabrillac a dit avant son arrestation, et des témoins l'ont répété le 4 septembre: « *Je suis arrivé à Saint-Chamond honnête homme, c'est M. Chavanne qui m'a perdu et obligé à commettre des indécrottes.* »

On dit qu'il n'y a pas de preuves! qu'on consulte l'instruction et l'enquête administrative, on verra si le maire pouvait ignorer l'immense gâchis qui régnait à la mairie: les comptes des fournisseurs majorés, les budgets grattés, les comptes administratifs surchargés, de fausses délibérations envoyés à l'approbation du préfet, revenant approuvées et servant à ouvrir des crédits et à faire payer des dépenses fictives; des gratifications données à tort et à travers, dont le montant tombait toujours dans les mêmes poches; des comptes enflés jusqu'à crever; vingt francs de papier, collé au commissariat de police, compté QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS; soixante-quinze francs de papier, collé dans l'appartement du directeur de l'école professionnelle, compté *trois cents francs*; un compte de *deux cent quatre-vingt-dix-neuf francs* de fournitures de bureau, dont on ne retrouve nulle part la trace; quatre mille francs pris sur le crédit des réservistes en 1880; six mille francs en 1881.

Des cafetiers, comme celui du jardin public, par exemple, qui viennent déposer qu'ils n'ont jamais été payés des dépenses faites chez eux par les employés de la mairie ET PAR LE MAIRE, qu'en mandats sur le receveur municipal; la dépense du dernier portail placé au jardin public arrêtée à deux mille trois cents francs et portée à deux mille cinq cents; le registre des délibérations gratté, surchargé; des délibérations envoyées à l'approbation du préfet qui ne sont conformes au registre ni comme rédaction, ni surtout comme chiffres; ce ne sont pas là des preuves?...

On dit: « Le maire ignorait tout cela, les employés commettaient toutes ces irrégularités à son insu. » Ce n'est pas flatteur pour sa perspicacité et sa vigilance; mais s'il ignorait tous les faits que nous venons de relater et tant d'autres dont l'énumération serait fas-

tidieuse, ignorait-il que Chabrillac payait ses dépenses électorales avec l'argent de la ville?

La ville devait une grosse somme au restaurateur Decœur, pour des diners du tirage au sort et du conseil de révision. Chabrillac fait faire par Decœur une note générale, comprenant non-seulement ce que la ville devait, mais aussi ce que devaient, *pour leur compte personnel, les employés ET LE MAIRE*, et acquitta tout en bloc, en deux mandats, l'un de quatorze cents, l'autre de huit cents francs.

Plus tard, Chavanne demanda sa note à Decœur, celui-ci répondit: « C'est payé, vous ne me devez rien, » et Chavanne prétend qu'il n'a pas fait d'objection, ET QU'IL A CRU QUE C'ÉTAIT SON COMITÉ QUI AVAIT PAYÉ.

Chabrillac a payé au voiturier Jourdy sept ou huit cent francs de voiturages électoraux faits à Rive-de-Gier, Saint-Paul-en-Jarret et Pélussin, et a payé des comptes d'imprimeurs, il a payé les affiches-programmes des élections municipales de 1881, dont chaque élu a versé sa quote part entre les mains du maire qui a empoché le montant, et Chavanne, pour chacune de ses dépenses payées par la ville, fait la même réponse: « J'ai cru que mon comité avait payé! »

A qui fera-t-on croire que Chavanne ignorait que c'était Chabrillac qui payait ces dépenses? Chabrillac aurait détourné des fonds, et au lieu de les appliquer à ses plaisirs, aurait payé les dettes de Chavanne, à l'insu de celui-ci!!!...

Allons donc! qu'il fasse *gober* cela aux benêts du comité, mais pas un homme sérieux ne le croira.

Ajoutons que Chavanne était sans ressources; qu'avant d'être maire, il était entretenu par ses amis; que depuis lors ses dépenses étaient devenues de plus en plus considérables et que, depuis que la caisse municipale lui est fermée, il n'a plus d'argent pour payer les nombreuses dettes qu'il a laissées à Saint-Chamond, par exemple les extras faits à divers banquets de pompiers et d'instituteurs, que la ville aurait payés si la dégringolade n'était pas survenue si tôt.

Et on dit qu'il n'y a pas de preuves!

Mais que faut-il donc, si ce ne sont pas là des preuves; combien de gens sont poursuivis contre qui il existe des présomptions moins fortes et moins justifiées!

Si le sieur Chavanne n'était pas député, il serait en prison depuis quatre ou cinq mois, et passerait aux assises avec ses complices; voilà ce qu'on ne manquera pas de dire, et les ministres qui reculent devant le mauvais effet des poursuites, connaissent le sieur Chavanne aussi bien que nous et sont fixés sur son honnêteté et sa délicatesse.

Pas un d'eux ne voudrait le recevoir chez lui, et si par hasard il venait à s'y présenter, on entendrait crier aux domestiques: « Voici le député Marius Chavanne qui entre, serrez l'argenterie. »

A. MIGNARD.

MM. MILLAND père et fils, dessinateurs, rue Lodi, 6, nous prient de vouloir bien avertir leurs amis qu'ils n'ont rien de commun avec le secrétaire du cercle dit *L'émancipation sociale*.

Le Gérant, A. MARTINEY

Lyon, impr. A. PASTEL, 40, petite rue de Cuire